RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works Government Services Canada-Bid Receiving / Réception des soumissions 189 Prince William Street Room 421 Saint John New Brunswick E2L 2B9

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works Government Services Canada-Bid Receiving / Réception des soumissions 189 Prince William Street Room 421 Saint John New Bruns E2L 2B9 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

vernementaux Canada	V	იir			nour Clauses et Condition
Title - Sujet Offre à commandes - Système de	e gest				
Solicitation No N° de l'invitation			Date		
W0105-14E018/A			2013-11-12		
Client Reference No N° de réfe	érence du client	G	ETS R	ef.	. No N° de réf. de SEAG
W0105-14E018		P	W-\$PV	VC	C-010-3330
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	vis	No./N	٧	ME
PWC-3-36084 (010)					
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2013-11-28	L'invitation pr	er	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST
Delivery Required - Livraison ex	kigée				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacDonald, Anne (PWC) D.			Buyer Id - Id de l'acheteur pwc010		•
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(902)626-4949 ()			(506)636-4376		
Destination - of Goods, Service: Destination - des biens, service Alerton Energy Management Co CFB Gagetwon OROMOCTO New Brunswick E2V 4J5 Canada	s et construction:				
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not	include provisions for security	.,			
This request for a standing Offer does not	include provisions for security	/-			

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



No.W0105-14E018/A See Part 2 for Clauses and Conditions

Document No.W0105-14E018/A Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix u FOB/FAM Destination	nitaire Plant/Usi	Delivery Req. Del. Offered Livraison Req. Liv. offerte	Delivery Req. Del. Offered ne Livraison Req. Liv. offerte
-	Offre à commandes - Système de ges	W0105	W0105	1	Each	\$	∽	See Herein	
	tion de l'énergi			•					

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0105-14E018/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

pwc010

File No. - N° du dossier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWC-3-36084

W0105-14E018

DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentations des offres
- 3. Demandes de renseignements DOC
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'evaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée de l'offre à commandes
- 4. Responsables
- 5. Utilisateurs désignés
- 6. Procédures pour les commandes subséquentes
- 7. *Instrument de commande*
- 8. Limite des commandes subséquentes
- 9. Limitation financière
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Attestations
- 12. Lois applicables

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0105-14E018/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0105-14E018

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWC-3-36084

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux

- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation

Liste des annexes :

Annexe "A" - L'offre financière

Annexe "B" - Liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement

administrateurs de l'offrant

Annexe "C" - Énoncé des travaux

Annexe "D" - Attestations

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W0105-14E018/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0105-14E018

PWC-3-36084

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:
 - 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent la L'offre financière, la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaires, le Énoncé des travaux et Attestations

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWC-3-36084

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Sommaire

W0105-14E018

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a un marché consistant à fournir la main-d'oeuvre, les matériaux, les outils et l'équipement nécessaires afin de tenir à jour le logiciel et le matériel des systèmes de gestion de l'énergie Alerton IBEX et BACtalk. L'offre à commandes sera en vigueur pendant pendant la période du 1eravril 2014 au 31mars 2016.. Les travaux doivent tous être réalisées selon la demande, conformément à l'Annexe « C », Devis. Ce marché est assujetti aux modalités de l'Accord sur le commerce intérieur

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur offre n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Client Ref. No. - N° de réf. du client W0105-14E018

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

File No. - N° du dossier

PWC-3-36084

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmiseesd-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du guide des CCUA

Clause du guide des CCUA M0019T (2007-05-25) Prix et(ou) taux fermes

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Les offres peuvent être transmises par télécopieur. Le numéro de télécopieur est le (506) 636-4376.

NOTEZ QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE OUVERTURE PUBLIQUE.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **cinq** (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0105-14E018 PWC-3-36084

pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention «exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0105-14E018

PWC-3-36084

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Section I: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec Annexe A - L'offre financière. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W0105-14E018/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0105-14E018 PWC-3-36084

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation financiers.

1.1 Évaluation financière

1.1.1 Les offrants seront évalués en fonction du montant total estimatif en dollars canadiens le moins élevé(taxe de vente harmonisée [TVH] non incluse). Le prix total évalué sera calculé à l'aide des chiffres d'utilisation estimatifs figurant sur le bordereau de prix (voir l'Annexe « A »). Les offrants doivent présenter un prix pour tous les articles du bordereau de prix, sinon leur offre pourra être considérée comme irrecevable.

2. Méthode de sélection

2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas obtient la meilleure cote et sera recommande pour l'émission d'une offre à commandes

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0105-14E018

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier

PWC-3-36084

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplis et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la durée de la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que l'offrant respecte les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

- 1. Attestations pour le Code de conduite Consentement à la vérification de l' d' casier judiciaire
- **1.1** Les offrants doivent fournir avec leur offre, à la date de clôture de la demande d' à commandes:
 - a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant
 - b) un formulaire de <u>Consentement à la vérification de l'existence d'un casier</u> judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.
- 2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés à l'annexe « D », Attestations être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

File No. - N° du dossier

PWC-3-36084

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

W0105-14E018

1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément au d Énoncé des travaux le reproduit à l'annexe « C ».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees

-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du 1er Avril 2014 au 31 mars 2016.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Anne MacDonald

Travaux public et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisonnements

Adjudication des marchés immobiliers

189, rue Prince William, locale 421

Saint John, (N-B)

E2L 2B9

Solicitation No. - N° de l'invitation W0105-14E018/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0105-14E018

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

File No. - N° du dossier

PWC-3-36084

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Téléphone: (902) 626-4949 Télécopieur: (506) 636-4376

Courriel: anne.macdonald@tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3 Représentant de l'offrant

Nom:	
Téléphone: ()	
Télécopieur: ()	
Courriel:	

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est le ministère de la Défense nationale

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire CF 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 000 \$ (taxe de vente harmonisée exclue).

<u>40</u>

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0105-14E018 PWC-3-36084

8. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 200 000 \$ (taxe de vente harmonisée exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 4 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- 1. la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- 2. les articles de l'offre à commandes;
- 3. les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- 4. conditions générales supplémentaires 2010C (2013-06-27) Conditions générales services (complexité moyenne);
- 5. Annexe « A », Base de paiement;
- 6. Annexe « B », LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DE L'OFFRANT
- 7. Annexe « C », Énoncé des travaux
- 8. Annexe « D ». Attestations
- 9. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation
- 10. l'offre de l'offrant

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W0105-14E018/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0105-14E018

File No. - N° du dossier PWC-3-36084

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

12. Estimation de coût

Clause du guide des CCUA M3800C (2006-08-15) Estimation de coût.

13. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe B. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée de l'offre à commandes. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu l'offre à commandes, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir au responsable de l'offre à commandes, dans les sept (7) jours après la demande du responsable de l'offre à commandes et avant l'émission d'une offre à commandes, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande du responsable de l'offre à commandes transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWC-3-36084

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0105-14E018

6B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales supplémentaires

Conditions générales 2010C (2013-06-27) Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

Référer à "Annexe « A », Base de Paiement"

4.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

4.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0105-14E018 PWC-3-36084

5. Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0105-14E018

PWC-3-36084

File No. - N° du dossier

ANNEX A **BASE DE PAIEMENT** ROPDEREALI DE PRIX

BORDEREAU DE PRIX						
		Unité de	Quantité	Prix unitaire	Total	
Article 1	Catégorie de travail Tarif horaire d'un technicien durant les heures normales de travail du lundi au vendredi.	mesure heure	estimative 280	(\$)	(\$)	
2	Tarif horaire d'un technicien pour les appels d'urgence pendant ou après les heures normales de travail, durant les fins des semaine et les jours fériés.	heure	60			
3	Tous les produits et matériaux doivent être facturés au prix de gros de l'entrepreneur et inclure un pourcentage de marge bénéficiaire brute, estimés à 50 000 \$. L'entrepreneur doit indiquer un pourcentage de marge bénéficaire brute aux fins de soumission: % Provision+Marge bénéficiaire brute=Total	provision	50 000	Marge bénéficiare brute \$		

Montant total estimatif pour l'évaluation

Remarque : La quantité estimée de chaque article figurant à la colonne quatre constitue seulement un estimation des services demandés et ne signifie pas que toutes les quantités articles seront utilisées ni qu'elles ne pourront pas être excédées.

de ces

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0105-14E018

PWC-3-36084

Annexe «B»

LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUT LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIR

AVIS AUX OFFRANTS INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Client Ref. No. - N° de réf. du client W0105-14E018

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur $pwc010 \label{eq:pwc010}$

File No. - N° du dossier $$\operatorname{CCC}\:\text{No./N}^\circ\:\text{CCC}$$ - FMS No/ N° VME

PWC-3-36084

Annexe "C" Énoncé des travaux

W0105-14E018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

File No. - N° du dossier

PWC-3-36084

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE «D» Attestations

Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

1. Attestations d'indemnisation des accidents du travail - attestation de l'observation

Dans les sept jours et avant l'attribution, le soumissionnaire doit fournir la preuve qu'il a un compte en règle auprès de la Commission des accidents du travail de la province ou du territoire concerné.

- 2. Systèmes de gestion de l'énerfie Alterton L'Offrant doit fournir des preuves d'accréditation de ses techniciens avant que l'offre à commandes ne lui soit offiiellement attribuée.
- **3.** BACtalk 2.0 L'Offrant doit fournir des preuves d'accréditation de ses techniciens avant que l'offre à commandes ne lui soit officiellement attribuée.

4. Liste d'équipement

Dans les sept jours et avant l'attribution, le soumissionnaire sera peut-être demandé de fournir un liste d'équipement qui sera sous réserve d'inspection par le ministère de la Défense nationale (MDN).

5. Assurance

Preuve d'assurance responsabilité pour un montant minimal de deux millions de dollars (2 000 000 \$) telle que spécifiée ci-dessous:

EXIGENCES D'ASSURANCE

Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

Solicitation No. - N° de l'invitation W0105-14E018/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0105-14E018

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier

PWC-3-36084

- La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments 2. suivants:
- a) Assuré additionnel: Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par ministère de la Défense nationale.
- Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de b) l'entrepreneur.
- Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages c) matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
- d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de e) responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
- Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés g) additionnels.
- Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par h) la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit <u>j</u>) de trente (30) jours en cas d'annulation de la police. k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwc010

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W0105-14E018

PWC-3-36084

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une k) période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- 1) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur m) du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
- Pollution subite et accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur à n) l'égard des responsabilités découlant de dommages causés par la pollution accidentelle.